

AVIS FS-SSCT : Travaux en site occupé

Les travaux en cours depuis fin juin au bâtiment 48 (Bâtiment de Géologie) ont un impact alarmant sur l'activité des agent.es localisé.es dans ce bâtiment. Les mentions aux registres SST des services DGD Collections, UMR 7209, UMS 2600 et UMR7207 évoquent ainsi « Conditions de travail dégradées au bâtiment 48, et ce depuis le début des travaux au bâtiment 48, sur les sujets de poussières, de bruits, de mise en sécurité du bâtiment, inquiétude sur l'amiante, mauvaise communication sur le chantier, déménagement imprévu. »

La FS-SSCT alerte sur les risques professionnels liés à la fois à la présence des travaux (poussières, risques de chutes...), à la dégradation des conditions de travail (bruit), et à l'impact psychologiques de cette situation (déménagements en urgence suite aux alertes des agent.es ...), la page des registres SST concernés des agent.es du bâtiment 48 évoque ainsi « des fortes inquiétudes », « un impact fort de stress et une fatigue psychologique », de « conditions de travail des personnels [...] dégradées ».

La FS-SSCT demande de façon urgente :

- pour l'ensemble des agent.es concerné.es, proposer une prise en charge, médicale si besoin, du stress et des impacts matériels et psychologiques subis et prévisibles.

- pour la suite des travaux, pour les agent.es dont l'activité reste sur place : d'apporter aux agent.es ainsi qu'à leurs directions respectives une information précise, régulière et autant que possible à l'avance de l'état des travaux, de la nature des risques associés et des mesures de prévention prévues et mises en place par la DiPI.

Afin de mieux prévenir les risques associés aux travaux futurs, la FS-SSCT demande également qu'une analyse soit faite des causes ayant conduit à ces situations de souffrance et de travail dégradées, en tenant compte notamment des aspects suivants :

- L'intervention de plusieurs entreprises extérieures en sous-traitance augmente la complexité de la gestion des risques mentionnés, ce qui doit être anticipé ; les moyens humains présents à la DiPI doivent être suffisants pour le suivi de chantiers de cette ampleur.
- La phase de préparation des travaux devrait permettre à tous les agent.es impacté.es d'anticiper concrètement la nature et l'ampleur de l'impact sur leurs activités de travail quotidien, notamment dans le cas de chantiers importants affectant l'ensemble des différents services d'un bâtiment. Ceci de façon à pouvoir adopter les solutions les mieux à même de permettre la continuité de leur activité, si nécessaire via une relocalisation planifiée dans des locaux temporaires suffisamment en amont.